LA RÉGLEMENTATION CONCERNANT LE TRANSPORT DE DÉCHETS D'AMIANTE PAR ROUTE

(obligation réglementaire suivant le chapitre 1.3 de l' ADR)

Version du 12.07.2024

▶ Cette formation est destinée :

- à l'encadrement et aux opérateurs impliqués dans les opérations de conditionnement, de chargement, d'expédition et de transport de déchets d'amiante
- ► Pré-requis : aucun

Objectifs pédagogiques :

- organiser un transport de déchets d'amiante conformément à la réglementation ADR;
- renseigner un BSDA (Bordereau de Suivi des Déchets dangereux contenant de l'Amiante);
- emballer correctement les déchets d'amiante ;
- contrôler un véhicule avant chargement;
- répondre aux obligations de formation du chapitre 1.3 de l'ADR.

▶ Programme :

- cadre réglementaire, obligations de l'emballeur, de l'expéditeur et du chargeur (0h15);
- différentes classifications de l'amiante, disposition spéciale 168 (0h30) ;
- conditionnements (instructions d'emballage, dispositions spéciales, agrément, marquage, étiquetage) (0h30);
- cas des déchets d'amiante libre conditionnés en conteneur-bag selon l'accord multilatéral M356 (0h15);
- documents administratifs obligatoires avec présentation du BSDA (0h15);
- matériel de transport (conformité, équipements, signalisation) (0h30);
- contrôles obligatoires avant chargement (0h15);
- exemptions du chapitre 1.1.3.6 (0h30).

Méthodes & moyens pédagogiques :

- remise d'un support permettant la prise de notes, travail sur documents.
- validation des acquis par Questionnaire à Choix Multiples final avec correction (0h30)

▶ **Durée**: 3.5 heures

► Lieu: formation intra entreprise

▶ Admissibilité : 1 mois en moyenne après conventionnement

▶ Animation : Bruno JACQUIER*

Contact: 06 76 88 56 93 / cfe-environnement@club-internet.fr

Formation accessible aux personnes handicapées

► Tarif: à partir de 791 € HT + frais de déplacement

Organisme de formation n° 82690728469 certifié QUALIOPI *

Conseiller à la sécurité pour le transport des matières dangereuses par route depuis 2001 (certificat n° 00935), ingénieur de l'Ecole Supérieure de Chimie Physique Electronique de Lyon, ancien responsable d'un centre de traitement de déchets dangereux industriels et ménagers.